Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20260615-S02-BC-82-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/06/2026
Mise ne ligne le 17/06/2026

CONVENTION DE PARTENARIAT
Association Jeune Chambre Économique Mayenne– Laval Agglomération

organisation du 72ème congrès national du 29 octobre au 1er novembre 2026

Entre :

Les Jeunes Chambres Économiques de la Mayenne (Château-Gontier Sud Mayenne, Laval, Haute-Mayenne),
Représentées par leurs présidents en exercice, réunis au sein du comité d'organisation du 72 e Congrès national de la Jeune Chambre Économique Française - Mayenne 2026,
ci-après dénommée "JCEF – Mayenne 2026"

ET

Laval Agglomération,
Domiciliée à 1 place du Général Ferrié – CS 60809 – 53008 LAVAL Cedex et représentée par son Président en exercice, Monsieur Florian BERCAULT, dûment habilité à l'effet de la présente par délibération du bureau communautaire du 15 juin 2026.

VU la délibération du Bureau communautaire de Laval Agglomération en date du 15 juin 2026 approuvant l'attribution d'une participation de 10 000€ au bénéfice de l'association de la Jeune Chambre économique France – Mayenne 2026 pour l'organisation du 72ème congrès de la JCE Nationale à Laval du 29 octobre au 1er novembre 2026 à Laval et approuvant la convention correspondante.

Entre les parties, il est convenu les dispositions suivantes :

Préambule

Co-organisé par les trois jeunes chambres économiques de la Mayenne, le Congrès National de la JCE Française rassemblera à l'espace Mayenne et sur le thème "Vers l'infini et au-delà" plus de 1 000 jeunes dirigeants, cadres engagés et citoyens du 29 octobre au 1er novembre 2026.

Pendant ces trois jours, les congressistes participeront à des ateliers, formations, conférences et plénières ainsi qu'à des rencontres festives et à l'assemblée générale. Cet évènement sera également l'occasion de faire découvrir le territoire mayennais et mettre en lumière l'attractivité de l'agglomération lavalloise. Ainsi, des groupes de travail se sont constitués avec l'ensemble de l'écosystème local pour accompagner et faire rayonner cet évènement vers nos pôles d'excellence (implication des étudiants et des établissements), déployer la démarche d'hospitalité et transformer l'évènement en un outil de conversion.

Article 1 – Objet de la convention

Laval Agglomération a décidé d'accompagner financièrement l'organisation du 72ème congrès national de la Jeune Chambre Économique Française à hauteur de 10 000€. Cet évènement permettra de rassembler à Laval plus de 1000 jeunes dirigeants, cadres engagés et citoyens pendant trois jours et de faire découvrir le savoir-faire local, de mettre en lumière la vitalité, l'innovation et l'attractivité du territoire lavallois.

La présente convention a pour objet de définir les conditions de versement de cette subvention.

Article 2 – Utilisation de la subvention

Il est expressément convenu et accepté que la subvention de la collectivité dédiée au soutien de l'action précitée, ne peut avoir d'autre objectif que la réalisation de cette action.

Article 3 – Montant et versement de la subvention

Laval Agglomération s'engage à contribuer financièrement au projet d'organisation du 72 ème congrès National de la Jeune Chambre Economique Française – Mayenne édition 2026 pour un montant de **10 000€**.

Le versement de la subvention se fera en une fois sur présentation d'un bilan rédigé de l'opération présentant l'organisation de l'évènement, nombre de participants, le programme proposé, des photos et retour d'expériences sur les répercussions de cette manifestation pour Laval.

Article 4 – Actions de communication

L'association s'engage à faire apparaitre l'accompagnement financier de Laval Agglomération auprès de ses adhérents, partenaires ainsi que sur tous supports de communication, de diffusion dont les réseaux sociaux avant et pendant l'évènement.

Article 5 – Durée et prise d'effet

La présente convention prend effet à compter de sa signature et jusqu'au 31 décembre 2026.

Fait à Laval, le……
en 2 exemplaires originaux

Pour l'association Jeune Chambre Economique Française – Mayenne 2026, Les Présidents 2026

JCE de Laval,

Thomas BOURGOIN

JCE de Haute-Mayenne,

William BERGUE

Pour Laval Agglomération, Le Président,

Florian BERCAULT

JCE de Château-Gontier Sud Mayenne

Margaux DUHEM